

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Arrêté du 21 mars 2018 fixant, au titre de l'année 2018, le nombre et la répartition des postes offerts aux concours réservés pour le recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

NOR : MENH1804529A

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 21 mars 2018, le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2018, aux concours réservés pour le recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est fixé à 22.

L'ensemble de ces postes est réparti par académie conformément au tableau ci-après :

Bordeaux	2
Caen	2
Lyon	2
Nancy-Metz	2
Orléans-Tours	3
Reims	4
Rennes	3
Rouen	1
Toulouse	3